



Dénivelé : 120 m
Difficulté : néant

Balisage :
jaune-Bleu

Départ :
Place de la Mémoire
Rougemont

Tressandans

9 km

2 h 15*

Depuis la place de la Mémoire, continuer 100 m en direction de Bonnal. Prendre à droite l'ancienne voie ferrée qui débouche sur la « **rue du Pont** ».

Aller à gauche jusqu'à la « **fontaine de la Vierge** ».

A la fontaine de la Vierge, continuer à gauche, puis à droite en direction de Bonnal (Jaune-Bleu).

Après la dernière maison, au niveau du plan des circuits, prendre à gauche **8**.

Au parcours santé **7**, continuer la route forestière. Prendre la route qui surplombe la ligne TGV, ensuite continuer par la gauche en direction de Bonnal.

A la sortie du bois, prendre à gauche en direction de Tressandans **6** (à droite, le village de Bonnal).

Après environ 1 km, belle vue à droite sur le village de Chassey-lès-Montbozon. Sur la gauche : petit espace aménagé pour les randonneurs par la mairie de Tressandans.

A l'entrée du village, prendre à droite « **rue**

des Charrières » passer devant la fontaine, et après la mairie, suivre à droite (la D 25), et à gauche le chemin empierré, et emprunter les passages aménagés sous la ligne TGV.

Continuer en direction de **Montferney**.

Au carrefour **9** prendre à gauche la direction **Rougemont**.

Traverser la route et entrer dans le bois par un sentier (Jaune-Bleu) qui rejoint un sentier correspondant au Parcours Santé. Aller tout droit, le suivre jusqu'à son point de départ **7** Continuer en direction de Rougemont. A l'intersection **8**, prendre à droite.

Au carrefour, prendre à droite puis à gauche pour rejoindre le parking.

A faire

- **Le parcours santé**, créé en 1988, comporte 20 exercices commentés sur 2 km jalonnés
- **Le parcours permanent d'orientation** : des cartes sont en vente à l'office de tourisme
- **La belle vue** sur le quartier de la Citadelle

9 km

2 h 15*

Rappel balisage :

-  à suivre
-  direction à ne pas prendre
-  virage à droite
-  virage à gauche



Données issue du Scan 25®

© IGN - SAINT-MANDE 2015 - Autorisation n° 5015-024

500 m